

## COMMUNE DE TRONGET

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Allier  
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :  
03 novembre 2022

Nombre de conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le  
Conseil Municipal peut  
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Patricia RAYNAUD et Franck VALETTE.

Pouvoirs : Franck VALETTE à Jean-Marc DUMONT ; Patricia RAYNAUD à Laurent BRUN.

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

---

#### **Bail à usage commercial – Changement de gérants de la SARL Les Amis des Mies** **(boulangerie – pâtisserie)** **N°33/2022**

---

Monsieur le Maire informe que M. Romain OZOUF et Mme Lucie GRANGER ont repris la gérance de la SARL Les Amis des Mies en lieu et place de Mme Audrey LUCAS.

Ils ont démarré leur activité le samedi 5 novembre dernier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'effectuer le changement de nom des gérants de la société Les Amis des Mies sur le bail.

Par ailleurs, comme la commune le fait pour encourager les créations ou reprises d'entreprises dès lors que les bâtiments appartiennent à la mairie, il est proposé d'appliquer une gratuité de 2 mois de loyers pour ces jeunes entrepreneurs.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De modifier le bail de la boulangerie située 7, rue des Perelles en substituant le nom des gérants actuels mentionnés dans le bail par celui de Monsieur Romain OZOUF.**
- **Décide de la gratuité de loyer pendant 2 mois, à savoir pour les mois de novembre et décembre 2022, afin de soutenir l'installation de ces jeunes entrepreneurs**

ONT VOTE POUR : 14  
ONT VOTE CONTRE : /  
SE SONT ABSTENUS : /  
ACTE EXECUTOIRE  
Reçu par le représentant de l'Etat le 10 novembre  
2022  
et publié le 10 novembre 2022

Pour extrait conforme au registre des délibérations du  
conseil municipal,  
Fait à Tronget, le 10 novembre 2022

Le Maire,

  
**Jean-Marc DUMONT**

